

Les arrêtés du conseil des PLNB contiennent les politiques à jour et seront utilisés pour interpréter les politiques et les opérations relatives au quota. On peut se procurer un exemplaire des arrêtés en consultant le site Web (nbmilk.org) ou en communiquant avec le bureau aux coordonnées indiquées ci-dessus.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

Conformément au paragraphe 4a) de l'Arrêté sur le transfert de quotas quotidiens

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE NOM ACTUEL DE LA FERME

Type de propriété <input type="checkbox"/> individu <input type="checkbox"/> partenariat <input type="checkbox"/> société <input type="checkbox"/> autre _____	N° de licence des PLNB
Nom qui apparaît sur l'état de compte des PLNB et le permis de la Commission des produits de ferme. <small>Le producteur doit être résident du N.-B. ou démontrer que le nom d'affaire est enregistré au N.-B.</small>	Téléphone Cellulaire Télécopieur Courriel :
Adresse	Quota _____ kg

Je comprends/nous comprenons que tous les renseignements actuels et passés relatifs au quota, à la production, à la qualité et aux finances qui sont reliés à la présente licence feront partie du dossier de la ferme renommée.

REPRÉSENTANT D'AFFAIRE (en lettres moulées)

SIGNATURE

DATE

REPRÉSENTANT D'AFFAIRE (en lettres moulées)

SIGNATURE

DATE

PARTIE 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LE NOUVEAU NOM DE LA FERME

Doit être résident du N.-B. ou démontré que le nom d'affaire est enregistré au Nouveau-Brunswick

Type de propriété <input type="checkbox"/> individu <input type="checkbox"/> partenariat <input type="checkbox"/> société <input type="checkbox"/> autre _____	Quota _____ kg
Un individu doit compléter le formulaire représentant d'affaire indiquant qui est le propriétaire de la licence. Un partenariat ou une corporation doit compléter le même formulaire et en plus fournir une lettre d'un avocat ou d'un comptable agréé démontrant que la licence est la propriété du partenariat ou de la corporation enregistré au Nouveau-Brunswick et démontrant les directeurs et officiers qui ont désigné d'agir pour la corporation.	
Nouveau nom de la ferme pour l'état de compte des PLNB et le permis de la Commission <small>Le producteur doit être résident du N.-B. ou démontrer que le nom d'affaire est enregistré au N.-B.</small>	Téléphone : Cellulaire Télécopieur Courriel
Adresse postale	

Changements des représentants votants et/ou d'affaires? Oui Non (si oui, veuillez fournir l'information nécessaire aux PLNB)

Changements dans les lettres d'instructions avec les établissements financiers? Oui Non (si oui, veuillez fournir aux PLNB des lettres d'instructions à jour)

Changements dans le compte de virement automatique? Oui Non (si oui, veuillez fournir l'information à jour sur le compte aux PLNB)

Je comprends/nous comprenons que tous les renseignements actuels et passés relatifs au quota, à la production, à la qualité et aux finances qui sont reliés à la présente licence feront partie du dossier de la ferme renommée. Je certifie/nous certifions que les renseignements ci-inclus sont véridiques et exacts à tous égards et je m'engage/nous nous engageons à aviser les PLNB par écrit de tout changement dans cette information dans les 30 jours suivant le changement. De plus, je comprends/nous comprenons que toute infraction à ces exigences donnera le droit aux PLNB de prendre toute action nécessaire conformément aux arrêtés de son conseil.

REPRÉSENTANT D'AFFAIRE (en lettres moulées)

SIGNATURE

DATE

REPRÉSENTANT D'AFFAIRE (en lettres moulées)

SIGNATURE

DATE

À noter : Les changements de nom entrent en vigueur le premier jour du mois. Le formulaire doit être reçu au plus tard le premier jour du mois pour que le changement de nom entre en vigueur le premier jour du mois suivant.

Mois demandé pour l'entrée en vigueur du changement de nom _____

RÉSERVÉ À L'USAGE DES PLNB